

Livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 21 mars 2024 à 10 h 30, à la salle du Conseil Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Miguel Lemieux, président de la Régie, préfet de la MRC et maire de Salaberry-de-Valleyfield

M. Yves Daoust, administrateur de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Louis-de-Gonzague

M. Alain Dubuc, administrateur de la Régie et maire de Beauharnois

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, vice-président de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Isidore

Mme Lise Poissant, administratrice de la Régie et mairesse de Saint-Mathieu

M. Jean-Claude Boyer, administrateur de la Régie et maire de Saint-Constant

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Miguel Lemieux.

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon

Mme Marie-Ève Houle, directrice des services administratifs et financiers de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Patrice Lemieux, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Nicolas Chaput, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon

Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 15 mars 2024.

2024-03-10 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yves Daoust
Appuyé par M. Alain Dubuc
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2024-03-11 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Lise Poissant
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2024
4. Affaires administratives
 - 4.1. Comptes payés et à payer au 21 mars 2024
 - 4.2. Rapport financier de l'année 2023 et rapport du vérificateur externe – Dépôts
 - 4.3. Rapport de gestion contractuelle (Année 2023) - Dépôt
5. Varia
6. Période de questions
7. Levée de la séance

ADOPTÉE

2024-03-12 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2024

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer
Appuyé par M. Alain Dubuc
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2024 soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2024-03-13 COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 21 MARS 2024

Il est proposé par M. Yves Daoust
Appuyé par Mme Lise Poissant
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 21 mars 2024 et au montant de 21 754.96\$, soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2023 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – DÉPÔTS

Tel qu'exigé par les articles 620 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. chapitre C-27.1) et 105 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19), la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim a dressé le rapport financier de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023. Elle procède donc au dépôt du rapport financier de l'année 2023, lequel est accompagné du rapport du vérificateur externe.

RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE (ANNÉE 2023) – DÉPÔT

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim procède au dépôt du document intitulé « Rapport portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle (Année 2023) ». Ce document sera publié sur le site Internet de la Régie, pour consultation par les intéressés.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

VARIA

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En réponse à des questionnements formulés par un citoyen de Saint-Constant, des précisions sont apportées à l'égard des dossiers suivants :

- En réponse à un questionnement adressé aux administrateurs lors de la séance ordinaire tenue le 21 mars dernier, le président de la Régie mentionne qu'une appropriation du surplus additionnelle a été prévue au budget de fonctionnement de l'année 2023 afin de financer une partie des dépenses de fonctionnement proposées et ainsi diminuer les quotes-parts versées par les MRC participantes.
- Les surplus accumulés dans certaines activités budgétaires proviennent principalement du report de certaines dépenses à une année ultérieure, principalement pour des services professionnels.

PÉRIODE DE QUESTIONS (SUITE)

- Le calendrier de remboursement établi par le *Règlement numéro 2 décrétant une dépense et un emprunt de 1 817 932 \$ afin de défrayer divers honoraires professionnels et techniques, incluant les taxes nettes ainsi que les frais de financement temporaire, en lien avec la conception d'une usine de biométhanisation et de compostage (tel qu'amendé)* prévoit un terme d'une durée de dix (10) ans.
- Les dépenses encourues jusqu'à présent pour la conception de la plateforme de compostage à Salaberry-de-Valleyfield ont été défrayées à même les budgets de fonctionnement annuels de la RIVMO. Suite à la mise à jour des analyses financières du projet, un mandat en cours de réalisation, les administrateurs pourront envisager l'adoption d'un règlement d'emprunt visant à financer les prochaines phases du projet.
- Les eaux acheminées pour traitement à l'usine de traitement de Salaberry-de-Valleyfield proviendront principalement des précipitations captées par la plateforme de béton.

2024-03-14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Lise Poissant
Appuyé par M. Yves Daoust
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h48.

ADOPTÉE

Miguel Lemieux
Président

Linda Phaneuf
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim